



Je désire céder mes parts récupérer mon Compte courant d'associe

Par **chaline carole**, le **25/06/2017** à **13:18**

Bonjour,

J'ai un compte courant dans une SARL où je suis associé. Je désire céder mes parts, vais-je récupérer l'argent de mon compte courant ?

Par **Visiteur**, le **25/06/2017** à **13:46**

bjr,

Voir si la valeur des parts inclus ou non les CCA, car dans l'affirmative, c'est un différentiel que vous demanderez.

En principe, si rien n'a été prévu à ce sujet, tout associé titulaire d'un CCA peut demander à tout moment le remboursement de tout ou partie.

Par **chaline carole**, le **28/06/2017** à **13:23**

Merci de votre réponse mais mon CCA était pour la trésorerie et n'a aucune relation avec la valeur de mes parts.

La trésorerie actuellement ne permet pas de rembourser mon CCA. Si je cède mes part pourrais je le récupérer quand la trésorerie le permettra ?

Par **Isabelle Gauthier**, le **28/06/2017** à **14:15**

Bonjour,

Quand vous aurez vendu vos parts, votre compte courant d'associé perdra cette qualification, puisque vous ne serez plus associé. Vous figurerez dans les dettes diverses au passif de la société.

Vous pourrez toujours la faire valoir, c'est-à-dire en demander le remboursement, d'autant qu'elle n'aura plus de raison d'être. Autant il est normal qu'un associé prête des deniers à sa société pour lui éviter des soucis de trésorerie, autant quand il s'agit d'un tiers, c'est une autre

histoire.

Notez que si le montant est important, vous pouvez faire refinancer votre compte courant d'associé par une banque.

Cordialement, Isabelle Gauthier

Par **chaline carole**, le **28/06/2017** à **19:29**

Merci beaucoup pour votre réponse.

Cordialement

Carole